



RAPPEL DE RÈGLES DE BON VOISINAGE



Les trottoirs, c'est 100% réservé aux piétons !!!
C'est leur territoire réservé où ils doivent pouvoir circuler en toute sécurité.

Les mamans et leurs poussettes, les enfants, les collégiens, les joggeurs, les personnes âgées, les promeneurs, les personnes handicapées vous remercient.



NB : en l'absence de trottoir, une largeur de 1,20m doit être laissée libre.

Le budget de la commune ne permettant de disposer que d'un seul agent communal et compte tenu du plan zéro phyto, nous demandons aux Néronnaises et aux Néronnais de bien vouloir assurer l'entretien de leur partie de trottoir, espace assimilé, caniveau (mauvaises herbes, feuillages ...).

Nous vous rappelons que la coupe de la végétation (haies, branchages, végétations diverses...) qui empiète sur la voie publique ou chez vos voisins est une obligation.



Merci pour votre compréhension.

Le Maire, Mr Nicolas DORKELD.